



## Le mot du 3ème Echevin

Finances, forêts, agriculture, sports.

### **Compte communal 2018 :**

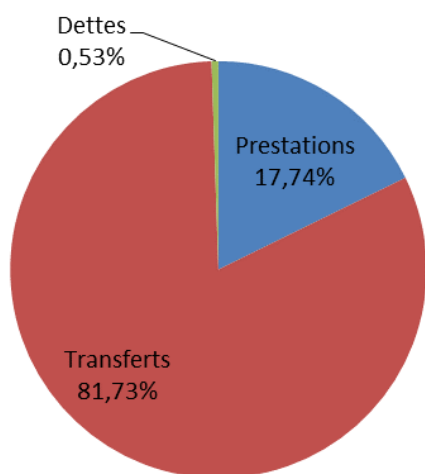
Au cours de sa séance du 30 avril 2019, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2018.

Voici les résultats du compte budgétaire ordinaire tels qu'ils en résultent :

2018	
Résultat reporté des exercices antérieurs	3.356.207,89 €
Solde des opérations des exercices antérieurs	-122.021,49 €
<b>Résultat exercices antérieurs</b>	<b>3.234.186 ,40 €</b>
Solde des opérations de l'exercice propre	749.787,52 €
Solde net des opérations de mise en réserves	-150.000,00 €
<b>Résultat exercice propre</b>	<b>599.787,52 €</b>
Prélèvements	-865.000 ,00 €
<b>Résultat global</b>	<b>2.968.973,92 €</b>

Le compte budgétaire ordinaire présente un boni global de 2.968.973,92 euros. Celui-ci intègre le boni de l'exercice propre et les bonis cumulés des exercices antérieurs. A l'exercice propre, le boni est de **599.787,52 euros**.

### **Recettes ordinaires :**



À l'exercice propre, les recettes ordinaires s'élèvent à 5.037.129,61 euros. Ce qui représente une augmentation de 2,3% par rapport à 2017.

Les recettes de prestations sont principalement constituées de la vente de bois et de la location du patrimoine communal (baux de chasses, location de terrains, immeubles, ...). Elles s'élèvent à 893.584,53 euros ce qui représente une diminution de 4,9% par rapport à 2017.

Cette évolution négative s'explique par les droits liés à la vente de bois qui passent de 616.503 euros à 550.775 euros suite à la **baisse du prix de vente des bois sur pied** (problématique des scolytes).

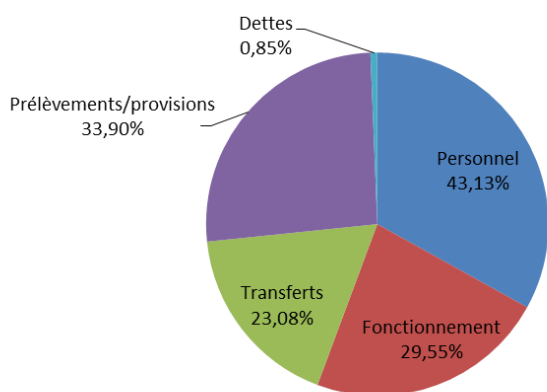
La location des baux de chasse reste stable et s'élève à 160.503 euros.

Les recettes de transfert (4.117.005,12 euros) reprennent principalement

les fonds en provenance de l'autorité supérieure (1.148.251,80 euros soit +3,8% par rapport à 2017) et les impôts et redevances (2.416.317,38 euros soit +9,3% par rapport à 2017).

Cette augmentation des impôts concerne les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier. Il est important de noter que la commune **n'a pas levé de nouvelles taxes communales ni augmenté le taux des additionnels en 2018**.

## Dépenses ordinaires :



Au niveau des **dépenses**, elles s'élèvent à 4.437.343,09 euros à l'exercice propre soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2017. Leur taux de réalisation par rapport au budget communal 2018 est de 89%.

Les dépenses engagées en matière de **personnel** s'élèvent à 1.913.933,96 euros soit une augmentation de 0,15% en comparaison à l'année 2017. Ces dépenses comprennent, outre l'ensemble des dépenses de traitement du personnel, les dépenses de traitement des mandataires, les jetons de présence des mandataires, les assurances accidents de travail, les cotisations versées au service médical du travail, service social collectif et les primes syndicales.

De ce montant, il faut déduire les subventions A.P.E. (126.471 euros).

Les **dépenses de fonctionnement** sont principalement constituées de la collecte des déchets, des frais d'entretien des bâtiments et des frais d'entretien des voiries. Elles s'élèvent à 1.311.561,89 euros soit 2,4% de plus qu'en 2017.

Cette augmentation s'explique majoritairement par la hausse du prix de l'énergie (carburant pour les véhicules et le chauffage des bâtiments).

Les **dépenses de transferts** (1.024.026,34 euros) diminuent de 3,9%. Ceci s'explique par une réduction de la dotation au CPAS (- 70.000 euros par rapport à 2017), les autres entités consolidées (zone de secours, zone de police, Vivalia, fabriques d'églises) connaissent une évolution constante mais maîtrisée.

Quant au **prélèvement du service ordinaire** en faveur du fonds de réserve extraordinaire, il s'élève à 865.000 euros.

De manière générale, la **situation financière de la commune est saine** et les réserves disponibles permettent de réaliser des investissements ambitieux par fonds propres.

Néanmoins, en guise de conclusion, je voudrais insister sur les **difficultés qui touchent le marché du bois**. En effet, les chablis de ce printemps et la problématique européenne des scolytes ont fait chuter les prix de vente des bois sur pied. Notons également l'apparition de la peste porcine africaine qui empêche toute exploitation forestière et l'exercice du droit de chasse dans les régions concernées.

Pour notre commune, ces éléments représentent **des menaces importantes**. Je vous rappelle que les recettes en provenance des ventes de bois et des locations de chasses s'élèvent à 711.278 euros en 2018. Quand on sait que le boni de l'exercice propre (hors provision) est de 749.787 euros, on imagine vite l'impact que ceci pourrait avoir sur les finances de notre commune.

En réaction, nous avons décidé de constituer, au compte 2018, une **provision** de 150.000 euros affectée à la fonction « forêts ». Si nécessaire, celle-ci pourra être utilisée pour approvisionner les recettes ordinaires des futurs budgets communaux et compenser la diminution des droits liés aux ventes de bois.

\*  
\* \*

## **Une halte paysanne à Rendeux.**

Le jeudi 25 avril, nous avons inauguré la halte paysanne de Rendeux. Ce petit marché aura lieu **tous les jeudis de 15h à 18h** sur le parking à côté de l'école communale (rue de La Roche n°22).

Ce beau projet a été développé par les producteurs rendeusiens, le GAL Pays de l'Ourthe et la commune de Rendeux afin de permettre aux producteurs, souvent localisés dans des lieux reculés, d'avoir pignon sur rue. Pour le consommateur, c'est également optimal puisque différents produits y seront centralisés. On peut notamment y trouver :

- Du fromage de chèvre
- Du beurre
- Des légumes BIO

Des fruits et les produits qui en découlent (confiture, gelée, ...)

Des tisanes

Des glaces

De la laine

De la poterie

...



Les enfants des deux écoles primaires de Rendeux y ont également activement contribué en réalisant la fresque qui marque l'entrée du point de vente et attire l'œil des passants. Merci à eux et à ceux qui les ont accompagnés dans ce projet. Je pense notamment aux ouvriers communaux et à Madame Véronique Dalcette.



De mon côté, je suis convaincu que cette initiative permet de **mettre en valeur notre agriculture wallonne** en (re)créant des liens entre producteurs et consommateurs. Elle permet également de favoriser les circuits courts et de réduire notre empreinte écologique.

En conclusion, si vous voulez acheter des produits de qualité, locaux et respectueux de l'environnement, ne manquez pas ce rendez-vous hebdomadaire.

*Louis-Philippe COLLIN*